

Image not found or type unknown



MARIAGE ENTRE ETRANGERS SUR SOL FRANCAIS

Par **Louxor_91**, le **30/09/2011** à **19:37**

Bonjour, 2 étrangers, de façon générale, mais plus particulièrement, l'un anglais et l'autre haïtien, peuvent ils se marier sur le sol français ? Si oui, comment ? En mairie tout simplement ? ou par l'intermédiaire d'un des 2 consulats ou ambassade ?
Merci

Par **Domil**, le **30/09/2011** à **19:41**

simplement à la mairie comme tout le monde. Ensuite, il faudra transcrire le mariage dans chaque pays